



123 JUIN 2017,

Le Ministre

Circulaire :/DHS/2017

-712

Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé

OBJET : Nomenclature nationale des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès de la population aux produits pharmaceutiques essentiels au niveau des établissements de soins relevant du Ministère de la Santé, et en accompagnement de la généralisation du Régime d'Assistance Médicale (RAMED), une mise à jour de la « liste nationale des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels pour Les établissements de soins relevant du Ministère de la santé (appelée : « **Nomenclature nationale** ») a été réalisée.

Cette révision de la « Nomenclature nationale » a été faite sur la base des besoins formulés par les différents établissements de soins, tout en tenant compte de la disponibilité sur le marché national des produits pharmaceutiques. Aussi, une large concertation avec les différentes structures centrales concernées a permis d'intégrer les nouveaux produits pharmaceutiques gérés dans le cadre des programmes de santé spécifiques, ainsi que ceux pouvant faire l'objet d'achat local par les services déconcentrés.

Cette **nouvelle « nomenclature », jointe en annexes**, va permettre d'élargir l'arsenal thérapeutique mis à la disposition de nos praticiens, tout en précisant que les produits de radiologie, ainsi que les produits détergents et/ou désinfectants utilisés dans le domaine de la santé, peuvent être acquis dans le cadre de l'achat centralisé.

Aussi, j'attire votre attention sur l'importance que j'accorde au respect des règles de sélection des produits à inclure dans la commande prévisionnelle annuelle, notamment ceux qui doivent suivre la dispensation nominative.

Eu égard à l'importance de l'estimation des besoins dans le bon usage des médicaments, il vous est demandé d'assurer une large diffusion de cette nouvelle liste auprès des services et professionnels utilisateurs des médicaments et des dispositifs médicaux, afin de les inviter à préparer leurs commandes annuelles sur la base de cette nouvelle nomenclature. *FR*

Ampliations :

Monsieur le Secrétaire Général ;
 Monsieur l'Inspecteur Général ;
 Monsieur le Chef du cabinet ;
 Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale ;
 Messieurs les Chefs de division rattachés au SG ;
 Madame et Messieurs les directeurs des instituts et centres relevant du MS.

Le Secrétaire Général
 Dr. Abdelali BELGHITIAOUI

